

SOCIÉTÉ DES GENS DE BAINADE : POSITION DU CONSEIL DE QUARTIER

RÉSOLUTION 09-CA-33

concernant la position du conseil de quartier de Maizerets quant au projet de la Société des Gens de Baignade

Le conseil de quartier de Maizerets se joint aux six autres conseils de quartier de l'arrondissement de la Cité ainsi qu'au conseil de quartier du Vieux-Limoilou qui recommandent de zoner « espace vert » inconstructible le terrain à la tête du bassin Louise et de procéder à un large débat sur la vocation souhaitable de ce plan d'eau.

CONSIDÉRANT QU'il importe de maintenir ouvert à la population l'espace situé à la tête du bassin Louise :

CONSIDÉRANT QUE ce projet a un potentiel récréotouristique important et qu'il fait un lien avec les projets de la Baie de Beauport ;

CONSIDÉRANT QU'une modification de zonage a été effectuée afin de rendre le secteur du bassin Louise « espace vert », tel que recommandé par les autres conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE le bien commun exige que l'avenir de cette ressource publique fasse l'objet d'un vaste débat où la population aurait accès à toute l'information disponible pour ensuite être en mesure de donner son avis :

SUR PROPOSITION DE M. Marcel Paré DÛMENT APPUYÉE par M. Claude Pouliot, IL EST RÉSOLU PAR le conseil de quartier de Maizerets de :

- ❖ Donner son appui à la modification de zonage « espace vert » pour ce secteur du bassin Louise ;
- ❖ demander à son tour aux élus municipaux d'organiser un vaste débat public devant se dérouler en trois étapes distinctes, soit :
 1. Mettre à la disposition du public toute l'information (culturelle, historique et technique) relative au bassin Louise ;
 2. consulter la population sur la vocation souhaitable de ce plan d'eau ;
 3. recevoir les projets ou des suggestions concrètes d'aménagement.

Cet exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités sur le scénario de réaménagement de ce plan d'eau public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.